



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 OCTOBRE 2020  
19h00 à la salle du Temps Libre

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 27/08/2020
  - Transmis par mail à l'ensemble du CM, le 29/09/2020

## Ordre du jour

- 1- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 2- Convention maîtrise d'œuvre LTC – Projet de la voie douce route de Trézény
- 3- Adhésion à BRUDED
- 4- DM n°1 CAMPING : régularisation amortissement antérieur
- 5- DM n° 1 – COMMUNE : Régularisation VIAGER
- 6- DM n° 2 – COMMUNE : SDE
- 7- Vérification réglementaire
- 8- Acquisition d'un serveur informatique en mairie
- 9- Curage des fossés
- 10-Tarifs gites communaux
- 11-Tarifs camping
- 12-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des eaux, syndicat Kreis Tréger
- 13-PRIME COVID pour les employés du service technique
- 14-Informations diverses
- 15-Questions diverses

\*\*\*\*\*

<b>Date convocation :</b> 10 octobre 2020	Le quinze octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de <b>Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire.</b>
<b>Membres :</b> En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	<b>Etaient présents :</b> HOUSSAIS Pierre ; LE ROY Nadia ; JUGUET André ; DESCHATRETTES Peggy ; ROUGNANT Marie Jo ; JAOUEN Jean François ; VETEAU Delphine ; ARNAUD Benjamin ; BAULIG Gaspard ; LE GOFF Thibaut ; TAUPIN Christelle ; PIERRE Valentine ; OUVREARD Florence ; DRU Emmanuel. <b>Excusés :</b> LE HOUEROU Alain donne procuration à Mr LE GOFF Thibaut <b>Absents :</b> <b>Secrétaire de séance :</b> André JUGUET

**2020\_10\_15 \_ 01 / OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026**

Vu les échanges et débats de la commission générale du 12 octobre 2020,

Monsieur le maire propose aux élus d'adopter le règlement intérieur, annexé à cette délibération, pour le conseil municipal 2020 -2026.

Le conseil municipal **ADOpte** à L'UNANIMITÉ le règlement intérieur.

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

**2020\_10\_15 \_ 02 / OBJET : CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE : Projet de voie douce avec TREZENY**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre d'une opération d'aménagement d'un cheminement doux entre la commune de KER MARIA SULARD et la commune de TREZENY ,

- **Autorise** le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

**2020\_10\_15 \_ 03 OBJET : ADHESION à BRUDED**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** l'adhésion à BRUDED pour la durée du mandat

**DESIGNE** Mr Pierre HOUSSAIS représentant titulaire, et Mr Thibaut LE GOFF représentant suppléant.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le formulaire d'adhésion et tout autre document en lien avec cette adhésion

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

**2020\_10\_15\_04 OBJET : Budget Camping – Décision modificative n°1**

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la Trésorerie de LANNION a demandé que la commune procède à des régularisations d'amortissement sur l'année 2019.

Ces amortissements n'étant pas prévus au moment de l'élaboration du budget primitif, Il convient de prévoir de nouveaux crédits afin de faire face à ces dépenses imprévues : Le montant de cette régularisation a été arrondi à 1 137 euros, pour les deux sections.

**Mr le maire propose les écritures suivantes :**

Chapitre	article	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6061	011	Fournitures non stockables	1 137 €	
6811	042	Dotations aux amortissements	1 137 €	
		<b>INVESTISSEMENT</b>		
28181	042	Installations générales, Agencements ....		609 €
28188	042	Matériel de bureau et informatique		528 €
1641		Emprunt en cours		1 137 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

**2020 10 15 05 OBJET : Budget COMMUNE – Décision modificative n°1**

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la commune avait acheté les gites communaux, en viager.

Cet été, le propriétaire des gites est décédé.

Il faut donc épurer le compte 1678 se rapportant à la seule rente viagère.

De plus différents mandats sont à régulariser depuis 2009, car ils ont été saisis au compte 1678

**Mr le maire propose les écritures suivantes :**

Chapitre	article	<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
023		Virement en faveur de la section de fonctionnement	28 200 €	
042	7788	Produits exceptionnels divers		28 200 €
		<b>INVESTISSEMENT</b>		
16	1678	Autres emprunts et dettes	800 €	
21	21318	Autres Immobilisations corporelles		800 €
040	1678	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 200 €	
021		Virement en faveur de la fonction d'investissement		28 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

2020 10 15 06 OBJET : Budget COMMUNE – Décision modificative n°2

Mr le maire informe l'assemblée qu'il n'a pas assez de crédits au compte 28041582 afin de payer la facture du SDE pour la Rénovation des foyers A20 et A 21 / rue de la mairie.

**Mr le maire propose les écritures suivantes :**

Chapitre	article	<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
2041582		Autres groupements	800 €	
	2188	Autres immobilisations		800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

2020 10 15 07 / OBJET : Veilles réglementaires, Vérifications périodiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Le conseil municipal à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le devis présenté par la SOCOTEC  
**S'ENGAGE** Pour une durée de 4 ans  
**AUTORISE** Le maire à signer tout document se rapportant à ce devis

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

2020 10 15 08 OBJET : ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir un serveur informatique, en mairie  
 Pour un prix maximum de 4 000 euros HT (Quatre mille euros)  
**PRECISE** Que les crédits correspondants sont inscrits au budget  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

2020 10 15 09 OBJET : CURAGE DES FOSSÉS

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de curer les fossés  
 Pour un prix maximum de 3 500 euros TTC (Trois mille cinq cent euros)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**

**PRECISE** Que les crédits correspondants sont inscrits au budget

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

## 2020 10 15 10 OBJET : TARIFS DES GITES COMMUNAUX 2021

Après échanges et discussion

Vu la commission finances du 06 octobre 2020,

Le conseil municipal, à la majorité (14 POUR, 1 ABSTENTION)

**DECIDE** de fixer les tarifs des gîtes communaux comme ceci :

Date	Grand Gîte LA MOUETTE	Petit Gîte L'HIRONDELLE	Date	Grand Gîte LA MOUETTE	Petit Gîte L'HIRONDELLE	Date	Grand Gîte LA MOUETTE	Petit Gîte L'HIRONDELLE
09-janv	250.00 €	170.00 €	05-juin	300.00 €	220.00 €	30-oct	250.00 €	170.00 €
16-janv	250.00 €	170.00 €	12-juin	300.00 €	220.00 €	06-nov	250.00 €	170.00 €
23-janv	250.00 €	170.00 €	19-juin	300.00 €	220.00 €	13-nov	250.00 €	170.00 €
30-janv	250.00 €	170.00 €	26-juin	350.00 €	260.00 €	20-nov	250.00 €	170.00 €
06-févr	250.00 €	200.00 €	03-juil	350.00 €	260.00 €	27-nov	250.00 €	170.00 €
13-févr	250.00 €	200.00 €	10-juil	450.00 €	400.00 €	04-déc	250.00 €	170.00 €
20-févr	250.00 €	200.00 €	17-juil	450.00 €	400.00 €	11-déc	250.00 €	170.00 €
27-févr	250.00 €	200.00 €	24-juil	450.00 €	400.00 €	18-déc	250.00 €	170.00 €
06-mars	250.00 €	170.00 €	31-juil	450.00 €	400.00 €	25-déc	350.00 €	260.00 €
13-mars	250.00 €	170.00 €	07-août	450.00 €	400.00 €	01-janv	350.00 €	260.00 €
20-mars	250.00 €	170.00 €	14-août	450.00 €	400.00 €			
27-mars	250.00 €	170.00 €	21-août	450.00 €	400.00 €			
03-avr	250.00 €	170.00 €	28-août	300.00 €	220.00 €			
10-avr	300.00 €	220.00 €	04-sept	300.00 €	220.00 €			
17-avr	300.00 €	220.00 €	11-sept	300.00 €	220.00 €			
24-avr	300.00 €	220.00 €	18-sept	250.00 €	170.00 €			
01-mai	300.00 €	220.00 €	25-sept	250.00 €	170.00 €			
08-mai	300.00 €	220.00 €	02-oct	250.00 €	170.00 €			
15-mai	300.00 €	220.00 €	09-oct	250.00 €	170.00 €			
22-mai	300.00 €	220.00 €	16-oct	350.00 €	260.00 €			
29-mai	300.00 €	220.00 €	23-oct	350.00 €	260.00 €			

Les montants des cautions restent inchangés :

- 300 euros pour le gîte
- 70 euros pour le ménage

Le forfait ménage reste inchangé, est de 70 euros.

Forfait chauffage (Inchangé) en période basse saison (mi-octobre à mi-mai)

Tarif à la semaine :

- 25 euros pour le petit gîte
- 40 euros pour le grand gîte

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

## 2020 10 15 11 OBJET : TARIFS DU CAMPING 2021

Après échanges et discussion

Vu la commission finances du 06 octobre 2020,

Le conseil municipal, à la majorité (13 POUR et 2 ABSTENTIONS)

**DECIDE** de fixer les tarifs du camping comme ceci :

### EMPLACEMENTS

	TARIF 2021
Emplacement simple BS	<b>4.20 €</b>
Emplacement simple HS : JUILLET /AOUT (Hausse de 5 %)	<b>4.50 €</b>
Emplacement eau + élec	<b>7.20 €</b>
Emplacement eau + élec : JUILLET ET AOUT * 5%	<b>7.50 €</b>
Redevance campeur adulte et visiteur	<b>3.10 €</b>
Redevance campeur 8 ans et + et visiteur	<b>3.10 €</b>
<b>Redevance</b> campeur de 1 à 7 ans	<b>1.60 €</b>
Redevance campeur de moins de 1 an	GRATUIT
Auto / Moto	<b>2.10 €</b>
camping car : Forfait 1 journée - Vidange incluse	<b>12.00 €</b>
camping car : Forfait 1 journée - Vidange incluse EN HS	<b>13.00 €</b>
Camping car - borne	<b>5.10 €</b>
Camping car - Vidange seule	<b>6.00 €</b>
Animal	<b>1.20 €</b>
Douche chaude	<b>GRATUIT</b>
Piscine <b>chauffée</b>	<b>Plus active, devis en cours...</b>
Jeton machine à laver	<b>3.00 €</b>
Pastille	<b>1.00 €</b>
Taxe de séjour	TARIF FIXE PAR LTC

**Remise de 10% pour les touristes locataires en mobil home 4 personnes et 6 personnes sur la saison 2021**

**MOBIL HOME :**

Mobilhome 4/5 personnes	TARIFS 2021	Mobilhome 6 personnes	TARIFS 2021
Du 27/03 au 29/05	235,00 €	Du 27/03 au 29/05	250,00 €
Du 29/05 au 26/06	250,00 €	Du 29/05 au 26/06	275,00 €
du 26/06 au 17/07	320,00 €	du 26/06 au 17/07	350,00 €
du 17/07 au 21/08	430,00 €	du 17/07 au 21/08	450,00 €
Du 21/08 au 28/08	320.00 €	Du 21/08 au 28/08	350.00 €
Du 28/08 au 25/09	240.00 €	Du 28/08 au 25/09	270.00 €
Du 25/09 au 30/10	200.00 €	Du 25/09 au 30/10	230.00 €

**REDEVANCE DES MOBIL HOME PRIVES :**

LOCATION ANNUELLE MOBILHOME	2021 AVEC REMISE DE 5%
Moins de 9 mètres	<b>1 396.50 €</b>
Plus de 9 mètres	<b>1 586.50 €</b>
Majoration emplacement 21 & 22	<b>243.20 €</b>

**Les montants des cautions restent inchangés :**

- 300 euros pour le camping
- 70 euros pour le ménage

**Pour la redevance annuelle :** Facturation suite au relevé des compteurs, à 100 % de la consommation

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

**2020 10 15 12 OBJET : Rapport annuel sur les prix et la qualité du service des eaux syndicat Kreis Tréger**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui lui a été adressé par le Syndicat de Kreis Treger en application des dispositions des articles L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 présenté par le Syndicat de Kreïß Treger.

*Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

## 2020\_10\_15\_13 OBJET : Prime exceptionnelle COVID-19

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de KERMARIA-SULARD

afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- **en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail pour le pilotage et la coordination d'une cellule de crise, pour la réorganisation et planification des différents services, afin d'assurer la continuité du service public par : les employés du service technique**
- **Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.**

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- les modalités de versement (mois de paiement, ...)
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

## **DECIDE :**

- **D'ADOPTER** la proposition du maire

- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.
  - *Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 19 octobre 2020*

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Audit en assurances. Afin de faire le point, et de bien visualiser les besoins en assurances, protection juridique et autres sur la commune, un Audit est en cours avec Mr BEUCHER de PERROS GUIREC. Son coût est de 1 500 euros TTC. Il comprend diverses missions comme :
  - o Modèle de courrier pour relevé d'info, résiliation à titre conservatoire, estimation des besoins, mise en ligne du marché public, étude des offres .....
- Refus de LTC du fond de concours pour la création d'un chemin piéton sécurisée sur le secteur de Kerhuel. Motif évoqué : la subvention est pour les pistes cyclables.
- Constitution de la commission de contrôle de la liste électorale
  - o Alain LE HOUEROU, André JUGUET, Gaspard BAULIG, Emmanuel DRU et Florence OUVRARD.
- Droit à la retraite : Mme Pascale NICOLAS nous a fait connaître son droit à la retraite. Elle cessera ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2021. La commission du personnel commence à travailler sur la fiche de poste pour le recrutement de sa remplaçante.
- La communication avec les habitants :
  - o Pour améliorer l'information pour tous :
    - Il sera déposé quelques exemplaires de la NL à l'accueil de la mairie
    - Une enquête sera réalisée auprès des lecteurs de la NL pour recueillir leur avis sur ce nouveau mode de communication dans notre commune
    - Une réflexion sera engagée pour une information complémentaire destinée aux habitants ne recevant pas cette NL car n'ayant pas d'adresse électronique
  - o L'avis majoritaire des habitants s'étant exprimés a été pris en considération pour le choix des vitraux de l'église.
  - o L'écoute des quartiers a bien commencé et se poursuit par les consultations régulières. Le réseau des correspondants se met en place et déjà des actions sont à souligner (cabane des enfants aux Ormes, action boîtes Cidex à la Colline, nettoyage d'un lavoir à Fospoul,...).
- Sécurisation des scolaires. Le port du gilet haute visibilité reste très minoritaire – les parents doivent veiller à ce que leurs enfants respectent cette mesure
- Cérémonie du 11 novembre, départ de la mairie à 11h00 et les élu.e.s seront les bienvenus.
- Réunion le 16 Octobre à la STL des propriétaires pour le déploiement de la fibre optique :
- Prochain conseil municipal : fin novembre 26 novembre 19h00.

- Document du Conseil Départemental sur les voies vertes : il faut valider le recensement au CM et voir s'il y a nécessité d'en rajouter : il faut créer un groupe de travail sur ce sujet, avant le prochain CM. FO, ALH, GB, TLG, ED, réunion le 13/11 18h45.
  
- **Liste des délibérations du 15 octobre 2020:**
  
- 2020\_10\_10\_15\_01 : Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 2020\_10\_10\_15\_02 : Convention maîtrise d'œuvre LTC – Projet de la voie douce route de Trézény
- 2020\_10\_10\_15\_03 : Adhésion à BRUDED
- 2020\_10\_10\_15\_04 : DM n°1 CAMPING : régularisation amortissement antérieur
- 2020\_10\_10\_15\_05 : DM n° 1 – COMMUNE : Régularisation VIAGER
- 2020\_10\_10\_15\_06 : DM n° 2 – COMMUNE : SDE
- 2020\_10\_10\_15\_07 : Vérification réglementaire
- 2020\_10\_10\_15\_08 : Acquisition d'un serveur informatique en mairie
- 2020\_10\_10\_15\_09 : Curage des fossés
- 2020\_10\_10\_15\_10 : Tarifs gites communaux
- 2020\_10\_10\_15\_11 : Tarifs camping
- 2020\_10\_10\_15\_12 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des eaux, syndicat Kreis Tréger
- 2020\_10\_10\_15\_13 : PRIME COVID pour les employés du service technique

**Signatures**

HOUSSAIS

Pierre

JUGUET

André

LE ROY

Nadia

LE HOUEROU

Alain

*Procuration à Mr Thibaut  
LE GOFF*

DESCHATRETTES

Peggy

ROUGNANT

Marie Jo

JAOUEN

Jean François

VETEAU

Delphine

ARNAUD

Benjamin

BAULIG

Gaspard

LE GOFF

Thibaut

TAUPIN

Christelle

PIERRE

Valentine

OUVRARD

Florence

DRU

Emmanuel

-